

L'AN DEUX MILLE TREIZE, Le DEUX AOUT,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni aux lieu et place habituels de ses séances sous la Présidence de Michel LOOSVELT, Maire de Lompret, suite aux convocations dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et un second au registre des délibérations.

Présents : Mmes LOORE, TOP, VANDAMME, VERVISCH
MM AMPE, DERYCKE, DUGARDIN, LAISNEY, SPILLIAERT, VINCKIER

Absents ayant donné pouvoir : M BRUNEEL à M AMPE (pouvoir du 17/07/13), M D'HUYSSER à Mme VERVISCH (pouvoir du 30/07/13)

Absents : Mr BOYER, COSTEUR, HESPEL Mme DEBONNET, DEHAY, HERMEZ

Secrétaire de séance : Marie Claude VERVISCH

Nombre de conseillers en exercice : 19

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 35, procède à l'appel des conseillers présents.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2013

Pas de remarque

Vote : adopté à 13 voix POUR

2 – CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le tribunal administratif a annulé le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la salle polyvalente lors de son audience du 2 juillet 2013. La décision a été notifiée à la commune de Lompret le 11 juillet 2013.

Aucun commentaire n'est fait sur cette décision du tribunal.

Monsieur le Maire indique qu'il a pris une décision en date du 11 juillet 2013 pour la continuation du chantier de la salle polyvalente jusqu'à la mise en hors d'eau du bâtiment à des fins de sécurité des personnes et de préservation du bien public. Sa décision a été adressée à Monsieur le Préfet du Nord et affichée en Mairie.

Monsieur le Maire lit la délibération ayant pour objet de prendre acte de la décision du Tribunal administratif d'une part et de relancer une consultation en application des

dispositions du 8°, II de l'article 35 du code des marchés publics auprès de la SCP OTTON SANCHEZ pour négocier les conditions du futur contrat ayant pour objet d'achever et mener à son terme la maîtrise d'œuvre du contrat d'autre part.

Aucune question n'a été formulée.

Vote : adopté à 13 voix POUR

La séance est levée à 20 heures 50.

Le Maire,

Michel LOOSVELT